

**Trajet Inc.**

# Rapport d'activités 2013-2014



## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### MISSION

Trajet est un organisme communautaire qui voit au développement et à l'application de pratiques alternatives dans le domaine de la justice à Montréal. Nos interventions favorisent également la prise en charge des situations conflictuelles par la communauté.

### MANDAT

Trajet a pour mandat de mettre en œuvre certaines sanctions extrajudiciaires et peines spécifiques, découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, en favorisant l'implication de l'adolescent, de la victime, des parents, des organismes et de la communauté. Il en est de même pour les ententes de travaux compensatoires dans le cadre du Code de procédure pénale.



Le bilan de l'année est l'occasion de témoigner du dynamisme de Trajet et de son implication au sein de la communauté. Malgré certains mouvements au niveau des ressources humaines, l'équipe a relevé plusieurs défis, s'est impliquée dans de nombreux projets et s'est encore une fois démarquée par la qualité de ses interventions.

À titre d'exemple, soulignons notamment la participation marquée de Trajet au sein de l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ). Plusieurs employés contribuent activement au développement de cette association qui favorise le développement de meilleures pratiques en matière de justice alternative.

Un important travail d'analyse statistique couvrant les 10 dernières années a été effectué, et un plan d'action concerté visant à améliorer la capacité de Trajet à réaliser son mandat a été mis en place.

Le projet de médiation scolaire à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, qui vise à former et accompagner des élèves afin qu'ils agissent comme médiateurs auprès de leurs pairs, a été un franc succès !

Des efforts considérables ont été déployés afin de recruter de nouveaux organismes d'accueil, sans qui la réalisation de la mission de Trajet serait impossible. Du temps a également été investi afin de consolider les liens avec les organismes qui ont déjà fait le choix d'ouvrir leurs portes aux adolescents en travaux bénévoles. J'en profite pour les remercier de leur engagement auprès de Trajet et des adolescents et souligner que leur implication est fondamentale.

Enfin, la dernière année n'a pas été de tout repos au conseil d'administration. Une réflexion constructive s'est amorcée visant à plus d'efficacité et de satisfaction au niveau de la gouvernance de Trajet, en conformité avec sa mission et ses valeurs, réflexion qui se poursuivra l'année prochaine.

Félicitations à toute l'équipe et bonne continuité !

*Catherine Armand  
Présidente*

## BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ensemble des administrateurs avait renouvelé son mandat lors de la dernière assemblée générale. Composé de neuf personnes, dont sept provenant de la communauté, le conseil était alors au comble de sa capacité. Il n'a pas été facile de réunir l'ensemble des administrateurs pour les neuf rencontres qui ont eu lieu cette année. Ainsi, pour diverses raisons, plusieurs se sont absentés à des séances, tandis que quatre ont fait le choix de démissionner en cours d'année. Le recrutement de nouveaux administrateurs s'est, de fait, retrouvé au centre des préoccupations du conseil d'administration en place.

L'année 2013-2014 s'est amorcée à l'image de la précédente, le conseil d'administration devant faire face à un mouvement exceptionnel au sein de l'équipe. Des questions sur la gestion des ressources humaines et la gestion financière ont débouché sur des préoccupations plus larges, telles le fonctionnement des rencontres du conseil d'administration, la définition de ses rôles et responsabilités et son imputabilité dans un modèle de gestion participative. Ce travail de réorganisation, qui s'est enclenché dès la fin de l'automne et se poursuit séance après séance, a conduit à la révision de plusieurs documents de référence.

Ce bref bilan des activités du conseil d'administration ne peut se clore sans souligner l'importante contribution bénévole de chacun des administrateurs et administratrices à l'avancement et au meilleur développement de Trajet.

②

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

### REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Catherine Armand  
Présidente

Claude-Catherine Lemoine  
Vice-Présidente

Sandy Desanges  
Administratrice

Kévyn Gagné  
Administrateur

### REPRÉSENTANTES DES EMPLOYÉS

Diane Turcotte  
Secrétaire

Véronique Poulin  
Trésorière

### ONT SIÉGÉ DURANT L'ANNÉE

Marco Harvey, Martine Lafrance, Sara Bilodeau, Alex Roy-Maurice, Mélanie Cloutier



## LE COMITÉ DE COORDINATION

Le comité de coordination de Trajet est responsable de la gestion des deux aspects suivants : les ressources humaines et les relations extérieures.

### RESSOURCES HUMAINES

Outre les dossiers typiques de gestion des ressources humaines liés au remplacement en cas de départ, à l'embauche de nouveaux employés, à la planification des vacances annuelles, à l'application des conditions de travail, à l'élaboration d'un plan de formation et sa mise en action, à l'application de la politique d'accueil des stagiaires, l'emphase devait être mise sur les actions nécessaires à prévenir la surcharge de travail. Ainsi, un travail d'analyse visant à dresser un portrait réaliste de la charge de travail collective et à revoir les balises d'assignation mensuelles et annuelles a été amorcé.

L'adhésion à une mutuelle de santé et sécurité au travail a permis de recenser les actions et programmes déjà en place et de les améliorer afin de répondre aux normes de cette nouvelle assurance.

Une vieille demande de Trajet d'accueillir des stagiaires en archivistique a enfin trouvé preneur. Un groupe d'étudiants en maîtrise de l'Université de Montréal, accompagné d'un professeur, ont décorqué et analysé le classement des données informatiques et physiques de Trajet. Les étudiants ont présenté à l'ensemble de l'équipe des propositions de classification des données, incluant une convention de nomenclature. L'étape de sa mise en application reste à organiser.

Enfin, deux étudiants en droit, également de l'Université de Montréal et stagiaires au programme Pro Bono, ont pour leur part contribué à l'amélioration des documents de Trajet en révisant les règlements généraux. Cette ébauche sera reprise et finalisée par le conseil d'administration.

### RELATIONS EXTÉRIEURES

Le principal mandat de la personne chargée des relations extérieures est d'assurer la représentation de l'organisme et le maintien des relations avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, Trajet est représenté à l'échelle régionale sur divers comités où siègent plusieurs partenaires socio-judiciaires. Parmi ces comités, soulignons :

- le Comité de suivi des ententes de collaboration OJA-CJ
- le Comité montréalais de suivi LSJPA
- le Comité de vigie jeunesse du SPVM

Les multiples représentations réalisées pendant l'année, que ce soit sur des comités externes ou lors d'événements, témoignent de l'importance accordée à la visibilité de Trajet et du travail réalisé par l'ensemble des intervenants. Des efforts constants sont nécessaires pour maintenir les collaborations existantes, mais aussi pour développer de nouveaux partenariats. Cette année, des démarches ont notamment été faites en ce sens auprès du CAVAC de Montréal, de l'équipe PSI-Montréal, de Dollard-Cormier, de l'équipe de la recherche LSJPA 7 ans plus tard et de l'équipe du Blogue LSJPA.

Le comité de coordination a également travaillé à produire une analyse statistique des données de Trajet sur une période de 10 ans, soit de 2003 à 2013. Cette analyse a permis de dégager d'importants constats quant à la transformation de la réalité du travail des intervenants dans le cadre de la LSJPA. Ces constats ont permis d'identifier les réels besoins de l'organisme et mené le comité de coordination à rencontrer plusieurs partenaires et bailleurs de fonds.

## LA SPHÈRE LSJPA

Les tâches des intervenants de cette sphère de travail sont principalement axées sur la réalisation du mandat de Trajet. Les douze intervenants qui ont fait partie de la sphère en 2013-2014 se sont réunis à cinq reprises afin de coordonner leur travail, de s'assurer du respect des normes et pratiques en vigueur, de faire des discussions cliniques et d'assurer une harmonisation dans l'intervention.

Toujours dans l'optique d'atteindre l'objectif stratégique déterminé en début d'année, les intervenants de la sphère LSJPA ont orienté leurs efforts autour de deux cibles.

D'abord, le développement et la réalisation de stratégies d'intervention dans le but d'augmenter la capacité de jumelage des adolescents en travaux bénévoles. Pour y arriver, chaque secteur d'intervention (Sud-Est et Nord-Ouest) a dressé un portrait et une analyse des besoins en termes d'organismes d'accueil et de corvées. Par la suite, un intervenant par secteur a été partiellement dégagé de la tâche d'intervention auprès des adolescents pour se concentrer sur le recrutement de nouveaux organismes d'accueil offrant spécifiquement des possibilités d'accueil les soirs et fins de semaine. Cette nouvelle stratégie a porté ses fruits et de nombreuses collaborations ont été développées, contribuant ainsi à alléger la tâche de jumelage pour l'ensemble des intervenants. Bravo à Pierre et à Joanne pour leur excellent travail. Le travail des secteurs d'intervention ne s'est pas arrêté là, puisque le portrait dressé a ensuite été utilisé pour orienter les relances et les recrutements d'organismes d'accueil, qui ont eu lieu en bon nombre cette année.

④ La deuxième cible priorisée cette année par la sphère LSJPA fut d'actualiser la philosophie que Trajet s'est donnée face à l'intervention auprès des organismes d'accueil. Dans le but de maintenir et de développer le partenariat avec les organismes d'accueil, indispensables à la survie de la mesure de travail bénévole, les intervenants ont pris des moyens pour s'investir davantage auprès de ces collaborateurs en étant plus présents. C'est ainsi qu'un recensement sur quatre mois a démontré que les 10 intervenants de la sphère LSJPA ont réalisé près de 170 visites auprès des organismes d'accueil à divers moments de leur intervention. Le maintien de cette pratique, valorisante à la fois pour les organismes d'accueil et pour les intervenants, représente un défi de taille dans l'organisation du travail au quotidien. L'ensemble des intervenants s'entend par contre sur le fait qu'ils sont prêts à le relever !

## VOLET APPLICATION DE MESURES

Tel que le prévoit son mandat, Trajet est responsable de l'application de certaines mesures découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Le présent volet comporte également la mise en œuvre des ententes de travaux compensatoires prévues au Code de procédure pénale. À noter que les mesures de réparation envers les victimes relèvent de la sphère médiation.

### LES MESURES DE RÉPARATION ENVERS LES VICTIMES

Ce type de réparation peut prendre deux formes. Lorsqu'il est question d'un processus de médiation, cela signifie que des échanges ont eu lieu entre l'adolescent et la personne victime dans le but de convenir d'un geste de réparation. Ces échanges, directs ou indirects, se déroulent par l'entremise d'un médiateur de Trajet. Suite à un processus de médiation, qu'il ait été direct ou non, un accord est fréquemment conclu entre l'adolescent et la personne victime. Notons qu'une entente peut comporter plus d'un type de réparation.

La réparation sans médiation regroupe les dossiers où la personne victime a bénéficié d'un geste de réparation de la part de l'adolescent sans qu'une négociation ait eu lieu. Évidemment, ces mesures correspondent au souhait de la victime que les médiateurs de Trajet avaient préalablement recueilli lors d'un échange téléphonique.

Les mesures de réparation envers les victimes représentent cette année 5 % de l'ensemble des dossiers référés à Trajet et 7 % des mesures référées dans le cadre de l'application de la LSJPA. Actuellement, c'est dans le cadre des sanctions extrajudiciaires que ces sanctions se réalisent principalement (60 des 67 mesures). Elles représentent ainsi 15 % des sanctions extrajudiciaires confiées à Trajet cette année, soit 4 % de plus que l'an dernier. Le taux de succès de ce type de mesures demeure élevé année après année. Sur la base de calcul des dossiers traités par Trajet au fil de l'année, le taux de mesures de réparation envers les victimes complétées s'élève à 96 %, alors que le taux pour l'ensemble des mesures se situe à 74 %.

5

### LES MESURES DE RÉPARATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Ces mesures visent à mettre à contribution les intérêts et les capacités des adolescents afin de leur permettre de réparer symboliquement les torts causés par la commission du délit dans la collectivité. Elles représentent, année après année, la grande majorité des dossiers qui sont confiés à Trajet. Les mesures de réparation envers la communauté prennent la forme de services non rémunérés au profit d'organismes de la communauté ou de versements monétaires par les adolescents à des organismes à but non lucratif.

La mesure de travail bénévole est encore et toujours celle qui arrive au premier rang avec un taux de 77 % de l'ensemble des mesures. Sur les 735 mesures de travaux bénévoles référées à Trajet cette année, 65 % sont des peines spécifiques provenant de la Chambre de la jeunesse et 35 % des sanctions extrajudiciaires référées par les centres jeunesse. Un total de 30 541 heures de travail bénévole était prévu pour les 735 dossiers reçus par Trajet au cours de l'année, soit une moyenne de 42 heures par mesure.

Les travaux bénévoles peuvent se réaliser individuellement dans des organismes ou en groupe lors d'événements ponctuels, tant culturels, sportifs que caritatifs. Dans le jargon de Trajet, il s'agit là de corvées de groupe. Elles offrent à des adolescents l'opportunité de réparer leur geste en s'impliquant dans des événements d'envergure se déroulant à divers moments de l'année (voir p. 14, les partenaires de Trajet pour ces corvées).

De plus petites corvées sont aussi effectuées chaque année au sein d'organismes d'accueil. La traditionnelle corvée d'automne s'est déroulée cette année à l'église Saint-Nom-de-Jésus de la paroisse St-Marcel et à la Chapelle de la Réparation. Des adolescents ont également participé à des magasins-partage qui ont eu lieu au Patro le Prévost, au Centre culturel et sportif de l'Est (CCSE)/Cap St-Barnabé, à Action Vie Secours, au Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO), au Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC) et au centre communautaire Mon Resto Saint-Michel.

Un total de 109 adolescents a participé à ces mesures pour l'année 2013-2014.

## **LES MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS SOCIALES**

Communément appelées DHS, ces mesures sont offertes en individuel ou en groupe. L'objectif général de ces mesures est de susciter des prises de conscience en sensibilisant l'adolescent à différents sujets. Le type de délit commis ou l'âge de l'adolescent oriente le choix de la DHS.

Quatre mesures DHS en groupe sont offertes par Trajet :

- Réflexion sur le phénomène de la violence
- Mesure pour les jeunes ayant commis un délit à caractère sexuel
- Vol à l'étalage
- Si je m'arrêtais par moi-même (mesure conçue pour les adolescents de 12 et 13 ans)

Trois mesures DHS en individuel sont offertes par Trajet :

- Mesure d'intégration à la communauté
- Rédaction d'un texte de réflexion
- Sensibilisation à la toxicomanie

⑥

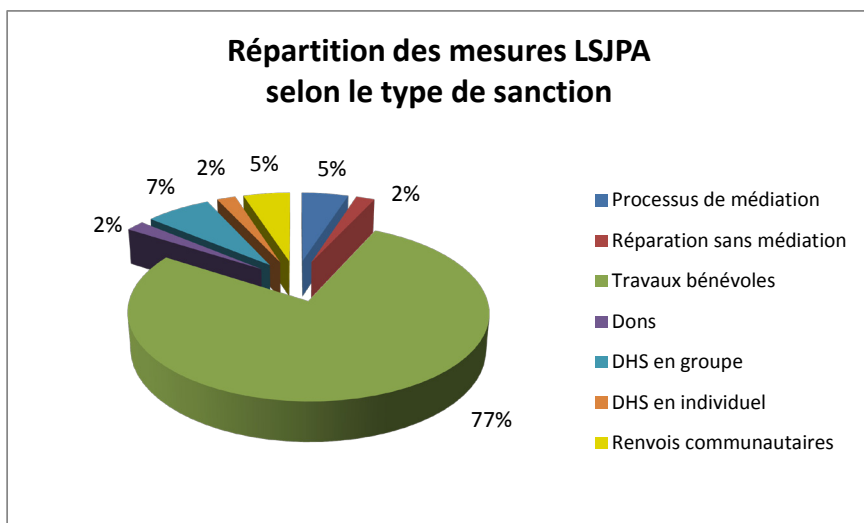
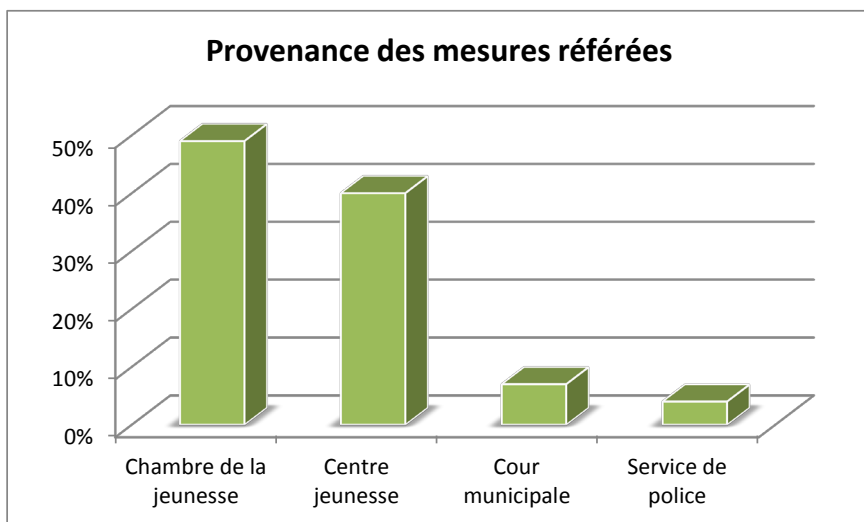
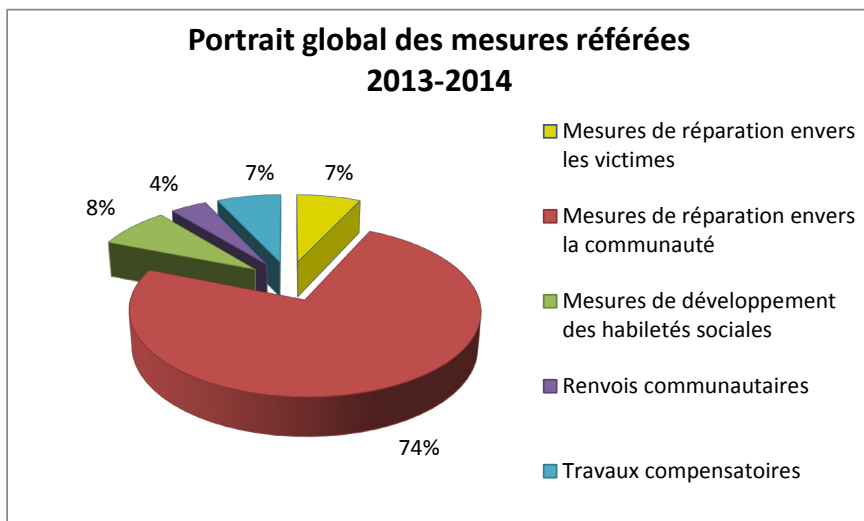
Cette année, 64 adolescents ont participé aux mesures de groupe et 19 adolescents ont bénéficié d'une mesure individuelle. Au total, 14 adolescents de plus que l'an dernier ont été orientés vers une mesure DHS.

## **LE RENVOI COMMUNAUTAIRE**

En 2003, la LSJPA a instauré de nouvelles mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers, dont la mesure de renvoi à un programme ou un organisme communautaire. L'objectif est de sanctionner rapidement et efficacement le comportement délictueux sans avoir recours aux tribunaux pour des adolescents n'ayant habituellement aucun antécédent. L'adolescent qui y consent est donc référé directement par les policiers à un programme ou à un organisme communautaire susceptible de l'aider à ne pas commettre d'autres infractions. Au cours de l'année, 46 adolescents ont été référés à Trajet dans le cadre de ce programme, soit 10 de moins que l'an dernier.

## **LES TRAVAUX COMPENSATOIRES**

Le Code de procédure pénale permet aux adolescents de conclure des ententes avec le percepteur des amendes en vue d'effectuer des travaux compensatoires pour régler le paiement de contraventions. Cette procédure permet aux adolescents de régulariser leur situation en s'impliquant au sein d'organismes à but non lucratif. 66 mesures de ce type ont été référées à Trajet cette année, soit 1 994 heures de travaux compensatoires.



## LA SPHÈRE MÉDIATION

Que ce soit dans le cadre pénal, scolaire ou dans la communauté, la médiation occupe une place importante dans le quotidien de Trajet. Elle pose de beaux défis, entre autres celui de rassembler des gens en opposition, en conflit, blessés psychologiquement, qui vivent avec de la colère, et de leur demander de se parler et de s'écouter. Une telle aventure peut sembler utopique, mais la médiation a fait ses preuves et Trajet est fier de la développer, de la mettre en pratique et d'en faire la promotion.

Avant de vous présenter le bilan de la sphère de travail, nous souhaitons souligner qu'Hugo Lavoie, chroniqueur à Radio Canada, a consacré deux chroniques à la médiation : une première à l'émission « Desautels » et une deuxième à « C'est pas trop tôt ». Le premier reportage était consacré à la médiation citoyenne et le deuxième à la médiation pénale. Dans ce dernier, il s'est entretenu avec une victime et un adolescent qui ont fait un bout de chemin ensemble. Avec l'aide d'une médiatrice, ils se sont rencontrés, ont discuté, puis l'adolescent est allé travailler chez la victime en guise de réparation. À noter que ces deux reportages peuvent être écoutés sur le site Internet de Trajet : [trajetoja.org](http://trajetoja.org)



## VOLET DEMANDES DE CONSULTATIONS VICTIMES

### MÉDIATION PÉNALE

Depuis 2002, Trajet a la responsabilité de contacter les victimes dont le délit a été commis par un adolescent et pour lequel le dossier est traité dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires. Elles sont contactées par les intervenants de la sphère médiation pour les informer des suites découlant de leur plainte et voir leur intérêt à participer à un processus de médiation avec l'adolescent. Le processus de médiation s'inscrit dans un esprit de réparation auprès de la victime.

Lorsqu'elles sont contactées, plusieurs victimes sont surprises, ne s'attendant pas à un tel appel. Certaines pensaient que leur plainte n'avait pas été considérée. Le moment de surprise passée, toutes sont très contentes de recevoir l'information à laquelle elles ont droit et, une fois le lien créé, beaucoup sont ouvertes à parler des conséquences vécues suite au délit. La majorité des victimes souhaitent connaître l'orientation du dossier. Toutefois, un faible pourcentage accepte de s'impliquer dans un processus de médiation. Cet aspect du travail est au cœur des préoccupations et des discussions des intervenants de la sphère. Évidemment, nous souhaitons que davantage de victimes participent à un processus de médiation et travaillons dans ce sens. Trajet croit à cette mesure dont les expériences en démontrent les bienfaits, tant pour les victimes que pour les adolescents.

Cette année, Trajet a reçu 326 demandes de consultations victimes, qui concernaient 394 victimes et 382 contrevenants. 59 % de ces victimes ont été jointes par les intervenants de la sphère médiation, et parmi celles-ci, 29 % ont accepté de s'impliquer dans un processus de médiation.

Suite à un processus de médiation, certaines ententes conclues entre l'adolescent et la victime sont plus récurrentes, notamment les excuses verbales, le dédommagement financier ou encore les travaux bénévoles. Cette année, deux ententes se sont démarquées par leur originalité. Un adolescent qui a du talent en arts plastiques s'est engagé à confectionner un objet de décoration pour la victime. Dans l'autre cas, trois adolescents se sont engagés à se filmer alors qu'ils commettaient une bonne action. Ils ont donc acheté de la nourriture qu'ils ont distribuée à des sans-abris.

9

### RÉPARADO : UN PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC



Créé en 2000, le fonds Réparado est une innovation dont Trajet est particulièrement fier. Ce fonds a été développé pour permettre à des adolescents et à des personnes victimes de conclure des ententes de dédommagement financier au terme d'un processus de médiation, lorsque l'adolescent n'a pas les ressources financières nécessaires. L'implication des adolescents dans des organismes communautaires leur permet d'amasser un montant maximal de 350 \$, qui est ensuite versé aux personnes victimes. Rappelons que le fonds est constitué de dons d'entreprises et de fondations. À ce titre, nous tenons à remercier plus particulièrement la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur et le Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour l'appui financier démontré en cours d'année. La somme des dons recueillis cette année s'élève à 1 300 \$.

L'utilisation du fonds Réparado par 14 adolescents démontre encore une fois la pertinence d'un tel projet. Les 280 heures travaillées par ces adolescents ont permis à 11 victimes de recevoir un montant total de 2 861 \$.

Depuis 14 ans, environ 223 jeunes ont remis 44 000 \$ à 218 victimes. Cependant, le défi du fonds Réparado est sa pérennité. Trajet espère trouver de nouveaux donateurs qui croiront en ce projet et permettront de conserver encore longtemps cet outil très utile lors d'un processus médiation.

## AUTRES TYPES DE MÉDIATIONS

### MÉDIATION CITOYENNE

Le service de médiation citoyenne existe depuis 4 ans maintenant. L'orientation de départ, qui était de créer un service de proximité en développant des unités de médiation citoyenne par quartier, a été révisée. En effet, après réflexion, les services de médiation citoyenne, notamment ceux de Rosemont-La-Petite-Patrie et d'Hochelaga-Maisonneuve, ont été fusionnés, permettant ainsi d'offrir le service sur tout le territoire desservi par Trajet. Concrètement, cela signifie qu'un seul numéro est maintenant disponible pour y accéder. Suite à cette décision, un professionnel fut consulté pour l'élaboration d'un plan de communication et de visibilité, ce qui fut fort utile. À ce jour, un envoi massif d'un document de présentation a été fait, des rencontres avec les patrouilleurs de différents postes de quartier ont eu lieu, et toutes les opportunités sont saisies pour distribuer dépliants, cartes d'affaires et affiches.

⑩ L'équipe compte actuellement 11 médiateurs bénévoles. Nous les remercions pour leur grande disponibilité, leur professionnalisme et leur contribution au développement et au maintien de ce service. Ce sont des gens de grande valeur.

En plus de répondre aux demandes de citoyens, huit ateliers portant sur le conflit, ses conséquences et les solutions possibles ont été animés cette année par les médiateurs de Trajet et par les médiateurs bénévoles.

### MÉDIATION SCOLAIRE

Pour une deuxième année consécutive, Trajet a eu la chance de collaborer avec l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau en donnant une formation en médiation à des élèves. 19 jeunes ont été sélectionnés pour devenir médiateurs et 14 ont terminé l'année. Ils ont participé à plus de 21 ateliers où on leur enseignait l'écoute, l'impartialité, la manière de poser des questions, l'intervention en situation de conflit et les façons d'agir en tant que médiateur. Présentations théoriques, exercices pratiques, jeux de rôle et discussions en petits et grands groupes ont été utilisés pour leur enseigner des notions et leur permettre de les intégrer, tout cela dans une ambiance agréable.

Tous les midis, deux par deux et parfois trois par trois, les médiateurs arpentaient les corridors dans la section des casiers, à l'écoute de tonalités trop graves ou trop aiguës ou de gestes laissant présager une lutte gréco-romaine plutôt qu'une lecture de poème !

En janvier, M. Thomas, le directeur de l'école, a dit qu'il était très heureux du projet et qu'il voyait l'impact positif des médiateurs dans la section de l'école où ils intervenaient. C'est avec grand plaisir que le message a été transmis aux médiateurs. Ce commentaire fut très apprécié par les jeunes, qui se demandaient souvent si leurs interventions faisaient une différence dans l'école.

Outre les retombées positives pour l'école dont nous n'avons pas conscience, il y a eu des retombées sur les médiateurs eux-mêmes. Voici quelques uns de leurs commentaires extraits des questionnaires de bilan de fin d'année :

- « J'ai plus de facilité à communiquer avec les autres et à travailler en équipe. »
- « J'ai amélioré ma patience. »
- « J'ai appris comment intervenir avec impartialité. »
- « Je suis devenue une meilleure personne. »
- « Je suis maintenant capable de régler un conflit. »
- « J'ai dépassé ma gêne, je serai capable d'aller vers les gens. »
- « J'ai appris à communiquer sans attaquer les gens, même dans les pires situations. »
- « J'ai appris qu'il y a des conflits qu'on peut régler sans la force physique. »
- « Je suis fière qu'on vienne en aide aux plus jeunes de l'école. »
- « J'ai appris l'art de l'écoute et l'art de poser des questions. »
- « J'ai amélioré ma capacité à lire les sentiments des autres. »
- « J'ai appris que nous avons une capacité d'influence envers les plus jeunes. »
- « J'ai développé la persévérance et l'ouverture d'esprit. »

Tous ces beaux commentaires démontrent bien la profondeur et l'ouverture d'esprit de ces jeunes. Encore une fois, les médiateurs de Louis-Joseph-Papineau ont démontré leur sens de l'engagement, leur envie de faire une différence et leur grand altruisme. Ils ont accepté, semaine après semaine, de sortir de leur zone de confort, de dépasser leur gêne, pour faire une différence dans leur école. Leur sens de l'engagement fut inspirant et motivant.

Nous tenons à remercier les trois intervenantes de l'école Louis-Joseph-Papineau sans qui ce projet n'aurait pas été possible : Valérie Lesage, Marie-Luce Dufour et Hélène Charest. Nous remercions aussi M. Benoît Thomas, directeur de l'école, qui a accepté de donner vie au projet pour une deuxième année.



## PERSPECTIVES

L'année dernière, les actions de Trajet étaient orientées vers la stabilisation des ressources humaines et de la charge de travail des intervenants, et vers l'harmonisation des pratiques d'intervention auprès des adolescents, de leurs parents, des victimes et des organismes d'accueil. Ce travail a bien avancé, mais il demeure un enjeu pour la prochaine année.

Soucieux d'accroître son efficacité et son développement, Trajet poursuivra le travail de réflexion lié à la gouvernance et aux instances décisionnelles, et à la gestion financière et des ressources humaines.

La mise en place de la nouvelle arborescence de classement électronique des données facilitera le travail de tous les employés de Trajet.

Les intervenants maintiendront le cap dans la recherche de nouveaux organismes d'accueil et dans leur présence auprès de ceux qui ont déjà ouvert leur porte aux adolescents.

Enfin, Trajet maintiendra ses divers engagements auprès de l'ASSOJAQ afin de contribuer à son développement.

## ASSOJAQ

L'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ) est une nouvelle association d'OJA dont Trajet est membre depuis 2012. Soucieux de contribuer au développement de cette nouvelle association, Trajet y a maintenu cette année son implication et ce, à divers niveaux. Le pôle des relations extérieures du comité de coordination, par le biais d'un mandat à la co-présidence du conseil d'administration de l'ASSOJAQ, a été particulièrement sollicité. De cette implication ont découlé plusieurs représentations nationales sur des comités où les enjeux sont de taille. En plus de cette implication au sein du conseil d'administration, Trajet contribue au développement de l'ASSOJAQ par le biais de plusieurs comités de travail internes. Notons une participation aux comités Charte des valeurs, Ingénierie de la médiation, Assurances collectives et Consultatif en justice réparatrice.



## LES PRÉCIEUX ORGANISMES D'ACCUEIL



*L'équipe de Trajet a profité de la Semaine de l'action bénévole pour remercier en personne plusieurs organismes.*

*Ici, Donald en compagnie de Jessica, du centre communautaire Dawson.*

La banque de 400 organismes d'accueil est au centre des activités de Trajet. Faut-il le répéter, les mesures de réparation envers la collectivité, incarnées par les travaux bénévoles et les mesures de travaux compensatoires, n'existeraient pas sans la contribution des organismes d'accueil. Jour après jour, semaine après semaine, les intervenants de Trajet contactent les superviseurs des organismes et leur proposent de recevoir et d'accompagner un adolescent dans la réalisation de ses travaux bénévoles.

Les superviseurs ont été appelés à superviser près de 30 500 heures cette année. L'existence de règles et d'exigences strictes n'empêchent évidemment pas les imprévus auxquels les superviseurs s'adaptent avec patience, compréhension, bienveillance et dévouement afin de guider l'adolescent jusqu'à la fin de son engagement de réparation. Le superviseur devient un patron, un confident, un modèle, une référence pour les adolescents qui lui sont confiés.

Au nom de l'équipe de Trajet, de son conseil d'administration et des 800 adolescents référés en travaux bénévoles, nous tenons à vous souligner avec modestie toute notre gratitude et toute notre reconnaissance envers votre contribution à cette mesure.



## REMERCIEMENTS

### BAILLEURS DE FONDS PRINCIPAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec  
et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

### COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

- Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Le Service de police de la Ville de Montréal
- Les magistrats de la Chambre de la Jeunesse à Montréal
- Les procureurs du Bureau des affaires de la jeunesse de Montréal
- Les avocats du Bureau d'aide juridique - Droit de la jeunesse de Montréal
- Le percepteur des amendes de la Ville de Montréal
- Les nombreuses personnes victimes pour leur confiance lors des consultations et du processus de médiation
- Les bénévoles impliqués dans les mesures DHS
- Les bénévoles impliqués dans les projets de médiation citoyenne
- Les membres actifs qui contribuent, à leur façon, à concrétiser la mission que Trajet s'est donnée

### PARTENAIRES DE CORVÉE

Trajet tient à remercier : la Fête des neiges de Montréal, AlterGo (Défi sportif), le Marathon & Demi-Marathon Oasis de Montréal, Vélo Québec (Tour de l'Île), la Fête des enfants de Montréal, la Fondation Farha (Au cœur de la mode, Ça marche) ainsi que le Camp Olier (mesure plein air).



www.campolier.ca



## TRAJET

### LA SPHÈRE LSJPA

Pierre Bélanger  
Martine Bordeleau  
Christian Favreau  
Hélène Fruchard\*  
Mylène Guilbault-Labonté  
Véronique Hébert  
Christiane Houle  
Véronique Houle\*  
Stella Jetté\*  
Joanne Lauzon  
Danielle Paquet  
Donald Sanon

### LA SPHÈRE MÉDIATION

Benoît Gauthier  
Julie Pouliot  
Lise Tremblay

### L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Nadia Elakremi  
Arnaud Gros-Burdet  
Marie-Ève Tanguay\*  
Géraldine Tiffet\*

### LE COMITÉ DE COORDINATION

Véronique Poulin  
Diane Turcotte

\*Contractuels

### ARRONDISSEMENTS ET VILLES DÉSSERVIES

- Ahuntsic/Cartierville
- Anjou
- Côte-des-Neiges
- LaSalle
- Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Mont-Royal
- Outremont
- Plateau Mont-Royal
- Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/  
Montréal-Est

### HISTORIQUE

1980 : Mise sur pied du projet expérimental « Programme de travaux communautaires » (PTC) par le Bureau de consultation jeunesse.

1983 : L'organisme « Travaux communautaires jeunesse Montréal » (TCJM) est légalement constitué.

1984 : Accréditation de TCJM par le ministère des Affaires sociales.

1991 : Signature de l'entente avec le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain conférant à TCJM l'application du programme de mesures de rechange reconnu dans la Loi sur les jeunes contrevenants.

Changement du nom de la corporation pour « Trajet jeunesse ».

2000 : Lancement du programme « Réparado », créant un fonds disponible pour dédommager une victime à l'issue d'une médiation. Une première au Québec et une première association avec l'entreprise privée.

2001 : Signature d'une entente cadre avec Les Centres jeunesse de Montréal et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw visant à revoir le partage des responsabilités propres à chacun des organismes.

2006 : Désignation de Trajet jeunesse à titre de programme approuvé de travail bénévole au profit de la collectivité par Le Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw en application de la LSJPA.

2009 : Changement du nom de la corporation pour « Trajet ».

2010 : Signature d'une entente de collaboration avec Le Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

16

## **Trajet Inc.**

3566, rue Bélanger  
Montréal (Québec) H1X 1A7  
Tél : 514 521-2000  
Fax : 514 521-1166  
info@trajetoja.org  
trajetoja.org

